Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, La Poste met tout en œuvre pour garantir la sécurité et la santé des postières et des postiers ainsi que celle des clients ; c'est la raison pour laquelle elle adapte son organisation pour la distribution du courrier et des colis ; elle se recentre sur ses missions essentielles au service de la population (portage de repas ou de médicaments, visites de lien social…).

Aussi, dès le 30 mars

- la collecte et la distribution du courrier et des colis, pour les particuliers et les professionnels, sera assurée 3 jours par semaine les mercredi, jeudi et vendredi
- certaines boites aux lettres de rue pourront ne pas être collectées ; le cas échéant, une affichette sera apposée pour indiquer le lieu de dépôt le plus proche
- les services de proximité, à domicile (portage de repas, de médicaments, visite de lien social, ….) continueront bien entendu d'être assurés 6 jours/ 7, en fonction des besoins des clients.

Concernant la distribution du courrier et des colis, La Poste demande à ses clients de réserver leurs commandes et leurs envois à ce qui leur est strictement nécessaire et fait appel au civisme de chacun. Une communication en ce sens leur est faite dès à présent.

Ces mesures sont temporaires et prendront fin dès que la situation pandémique le permettra.

Nous vous remercions pour votre compréhension